

ELITAZUR - ELITENCHERES

23 avenue du Petit Juas, 06400 CANNES – 79 chemin de Vaumarre 06250 MOUGINS

☎ : 04.92.99.58.88 - @: contact@elitazur.com

<http://www.elitazur.com>

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Les objets de quelque nature qu'ils soient, sont vendus sans aucune garantie autre que celle des faits et promesses du requérant. En conséquence les adjudicataires n'auront aucune action en résolution, en demande de dommages et intérêts, ou en demande de diminution de prix à exercer contre le vendeur, pour raison d'éviction, de défauts apparents, soit même de défauts cachés, à moins que l'éviction ne provienne d'un fait personnel du vendeur, ou qu'il soit prouvé qu'il connaissait les vices cachés.

Les objets sont donc vendus sans garantie notamment d'état, de désignation, de dénomination, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans aucun recours possible contre qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente.

Pour aider les acquéreurs en cette matière, les caractéristiques des biens sont rappelées verbalement avant chaque mise en vente. Par ailleurs, sur la plupart des véhicules, voir tous, sont affichés une fiche une copie du contrôle technique.

Les biens sont à prendre dans l'état où ils se trouvent lors de l'adjudication.

Au moment de la vente, certains véhicules peuvent être gagés ou avoir des oppositions. Le changement de certificat d'immatriculation au profit du nouveau propriétaire ne pourra intervenir avant la mainlevée donnée par le créancier gagiste désintéressé ou le Commissaire de justice poursuivant. L'officier vendeur, n'est pas responsable du délai que peut prendre cette procédure et en aucun cas la vente ne peut être annulée en raison d'une procédure trop longue.

Les enchères se feront par tranche de 10, 50, 100, 500 ou 1.000 euros. Elles ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables de manière gestuelle ou verbale manifeste. L'objet en vente sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur. En cas d'enchères identiques en salle et sur le live c'est l'enchère en salle qui primera et aucune contestation ne pourra être reçue à ce sujet.

Les frais légaux s'élèvent à 11,90% HT soit 14,28% TTC du prix d'adjudication. Des frais de mises à disposition et de formalités administratives de 150 euros HT sont facturés à charge de l'acheteur pour tous les véhicules immatriculés (voitures, utilitaires, camions et 2 roues) et pour les engins de chantier.

Les adjudicataires voudront bien se présenter au comptoir après la vente, et non pendant celle-ci. Les enlèvements peuvent avoir lieu après règlement immédiatement après la vente.

Les règlements peuvent être effectués par virement, chèque de banque, chèque certifié ou en espèces. Cependant il vous est rappelé que les paiements en espèces sont limités par la loi à 1.000 euros pour les ressortissants européens et 15.000 euros pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne.

Le paiement doit être effectué sous 48h après la vente et l'enlèvement par vos soins est imposé sous 8 jours, à défaut de quoi des frais de garde pourrons être facturés. Si un lot n'est pas retiré dans les 60 jours de son adjudication, il sera considéré comme abandonné légalement sans aucune mise en demeure ni formalité.

Je sollicite un démarquage et retrait des stickers apposés sur les véhicules dans les 8 jours, par respect des personnes saisis ou liquidées.

Le fait de s'enregistrer pour cette vente vaut acceptation pleine et entière de ces conditions de vente.